N° 21

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission *

Commission de l'Economie, du Tourisme, de la Politique agricole et de l'Energie

Mardi 19 avril 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

4 ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

4 QUESTIONS ORALES

4 de M. Jeholet, sur «la pénurie de main-d'œuvre en Région wallonne», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre)

5 NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL DU MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE
(Doc. 78 (2004-2005) - N° 1)
(Orateurs : M. Frédéric Bovesse, Médiateur de la Région wallonne, M. le Président)

7 ÉCHANGE DE VUES
(Orateurs : Mme Kapompole, M. Marcourt, Ministre, M. le Président)

8 INTERPELLATIONS

8 de M. Bayenet, sur «la situation présente et surtout l'avenir de la S.A. Les laminoirs de Longtain à La Louvière», et de M. Fontaine, sur «les inquiétudes quant à l'avenir du site des laminoirs de Longtain et la situation de Manage Steel Center et Longtain Inox», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : MM Bayenet, Fontaine, M. Marcourt, Ministre)

11 de Mme Tillieux, sur «le développement d'une filière biocarburants en Région wallonne», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
(Orateurs : Mme Tillieux, MM Ancion, Crucke, Mme Dethier-Neumann, M. Marcourt, Ministre)

16 AGENDA DES TRAVAUX
(Orateurs : M. le Président, MM Bayenet, de Lamotte, Miller, M. Marcourt, Ministre)

16 QUESTIONS ORALES (SUITE)

16 de M. Petitjean, sur «le rôle de l'outplacement, quels résultats à ce jour ?», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : M. Petitjean, M. Marcourt, Ministre)

18 de M. de Lamotte, sur «le problème des examens médicaux et des analyses de risques préalables aux stages d'étudiants en entreprise», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : M. de Lamotte, M. Marcourt, Ministre)

19 de Mme Dethier-Neumann, sur «le soutien aux chômeurs en recherche d'emploi, par le Groupe TEC», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
(Orateurs : Mme Dethier-Neumann, M. Marcourt, Ministre)

20 de M. Lebrun, sur «le licenciement de 49 employés aux Fonderies du Lion à Couvin», et de M. Bayenet, sur «l'annonce d'une restructuration aux Fonderies du Lion à Couvin», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : M. Lebrun, M. Bayenet, M. Marcourt, Ministre)

23 de M. Crucke, sur «l'ouverture de la Maison de l'Emploi de Leuze-en-Hainaut», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : M. Crucke, M. Marcourt, Ministre)

24 de M. Pire, sur «la sauvegarde de l'emploi dans l'industrie textile wallonne», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : M. Pire, M. Marcourt, Ministre)

25 de M. Miller, sur «les statistiques locales en matière d'emploi», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : M. Miller, M. Marcourt, Ministre)

26 de M. Fontaine, sur «l'asbl Diapason-Transition», et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
(Orateurs : M. Fontaine, M. Marcourt, Ministre)

28 LISTE DES INTERVENANTS

28 LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME,
DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET DE L'ÉNERGIE

Présidence de M. Guy Milcamps, Président.

La séance est ouverte à 9 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

M. le Président. – Vu le faible nombre de Membres présents et l'emploi du temps serré de M. le Médiateur, nous allons commencer, afin de ne pas perdre de temps, par la question de M. Jeholet au Ministre Marcourt.

Nous céderons ensuite la parole à M. le Médiateur pour qu'il nous soumette son exposé.

QUESTIONS ORALES

LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE EN RÉGION WALLONNE

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – La Wallonie enregistre un taux d'emploi de 55,4 % et un taux de chômage de 18,9 %. Le Forem a, pour sa part, dressé un «hit-parade» des fonctions critiques pour le dernier trimestre 2004 mettant en exergue le manque de vendeurs, de caissiers ou encore de femmes d'ouvrage.

Les exigences élevées des employeurs ou le caractère peu attractif de certains de ces emplois peuvent, certes, expliquer ce bilan tout de même surprenant.

Il est, toutefois, désolant de constater que de nombreux postes restent longtemps vacants et que, parallèlement, peu de mesures sont prises pour diminuer le nombre de fonctions critiques. De même, la FEB constate que l'offre est insuffisamment stimulée pour contraindre la demande à réagir. Relevons que la Flandre a, pour sa part, mis en place des primes à la formation pour les demandeurs dans ces fonctions critiques.

Dès lors, Monsieur le Ministre, quel est votre point de vue par rapport à cette analyse du Forem ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour stimuler les chômeurs à réintégrer le marché du travail dans ce type de fonctions ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Il s'agit là, indéniablement, d'une problématique très importante. On peut, en effet, aisément constater qu'il y a, sur le marché, d'une part, un nombre élevé de demandeurs d'emploi et, d'autre part, un nombre important de fonctions inoccupées au sein des entreprises.

Vous m'avez interpellé sur différents points dont certains reposent sur une analyse relayée par la presse le mois dernier. La liste communiquée par le Forem reprend les professions pour lesquelles l'Office a diffusé le plus d'offres. Cela ne fait cependant pas de ces mêmes fonctions des fonctions

critiques, mais montre simplement qu'un grand nombre d'offres d'emploi ont été diffusées via les canaux du Forem et ont été vacantes à un moment donné. La réaction de la FEB doit d'ailleurs être interprétée à la lumière de ces éléments. À mon entrée en fonction, j'ai pu faire le constat de l'absence d'un outil permettant une détermination exhaustive des pénuries. Il y a, certes, les publications du Forem, les études annuelles dans le secteur de l'interim ou encore les publications propres à certains secteurs ou fonds sectoriels ; il n'y a cependant pas de méthodes globales de détection des besoins en la matière pour la Région.

Nous avons signé des partenariats au niveau des conventions sectorielles dans le cadre du projet SIAMT, ce qui représente un premier pas pour une méthodologie commune de recueil et d'analyse des informations.

D'autre part, nous avons initié une étude avec l'IWEPS, dénommée IDEE, visant notamment l'objectivation des pénuries. Cette étude sera mise en œuvre lors du deuxième semestre 2005 afin d'obtenir des résultats précis à la fin de cette même année 2005.

Nous prendrons alors, en collaboration avec la Ministre Arena, les mesures structurelles nécessaires pour endiguer ce phénomène de pénurie. Différentes raisons peuvent l'expliquer : une demande de surqualification de la part des entreprises, le caractère pénible de certains métiers, voire l'absence de demandeurs avec les compétences requises. Différentes mesures doivent donc être prises. Je puis vous garantir qu'il s'agit là, pour moi, d'une priorité absolue.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je me réjouis des études que vous allez mener, car il s'agit là d'un problème fondamental en Wallonie. Vous avez, de même, évoqué la problématique de la formation ; je suis déjà intervenu à ce sujet car je considère que d'importants efforts qualitatifs doivent être faits en la matière. Il ne suffit en effet pas d'augmenter quantitativement l'offre de formation, mais bien d'en améliorer l'efficacité.

Il est regrettable de constater que les types de métier pointé par le Forem donnent lieu à des pénuries alors que l'on ne peut pas dire qu'il s'agit de métiers particulièrement pénibles.

NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL DU MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE (Doc. 78 (2004-2005) - N° 1)

M. Frédéric Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Cette audition s'inscrit dans le cadre de la nouvelle procédure stipulant que chaque Commission juge de l'opportunité d'entendre le Médiateur pour les compétences qui sont les siennes.

Il s'agit, certes, d'un mécanisme lourd tant pour le Médiateur que pour les Parlementaires, mais indispensable afin de renforcer le dialogue entre les deux institutions. Peut-être, pourrait-on réfléchir à une adaptation de la méthodologie afin de la rendre plus légère.

En guise d'introduction, je dirais qu'il s'agit du neuvième rapport du Médiateur et du septième que je présente moi-même. Il s'agit, en outre, du premier rapport de la nouvelle législature. De plus, en mai 2005, l'institution de la Médiation fêtera ses dix années d'existence.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui fait l'objet d'une présentation rénovée et davantage adaptée à l'activité parlementaire. Il s'agit, en effet, d'une présentation en fonction des différentes Commissions parlementaires. Notre Administration n'est donc plus au centre de la structure du rapport.

L'exercice précédent a vu l'introduction de 1.653 dossiers de réclamation, ce qui représente une hausse annuelle de 9 %. En nombre absolu, les réclamations augmentent chaque année.

Un grand nombre de ces dossiers touchent des compétences communales et nous parviennent sans démarche préalable auprès de l'administration communale. Cette remarque s'inscrit donc dans le cadre de la réflexion en cours sur la médiation communale. Je redis dès lors que la médiation doit être absolument un recours de seconde ligne.

Les réclamations écrites sont en baisse alors que les réclamations orales, essentiellement via les permanences décentralisées, augmentent constamment. On peut estimer que 20 % des réclamations sont introduites soit via un courrier électronique, soit par le biais de notre site Internet.

Pour ce qui est des réclamations concernant les compétences de votre Commission, je vous remets une petite note sur les chiffres précis pour les politiques économique, agricole et de l'énergie.

En ce qui concerne les matières économiques, les dossiers concernent essentiellement les primes à l'investissement et à l'emploi. Je mettrai en exergue également le faible nombre, 17 exactement, de dossiers de politique agricole. Peu de dossiers concernent également l'énergie, 39 dossiers ont en effet été introduits en la matière.

Trois situations génèrent une ouverture de dossiers en matière de primes à l'investissement : la réclamation à l'administration d'une prime versée, la demande d'un délai supplémentaire par le demandeur et le refus par l'administration d'accorder la prime.

En ce qui concerne la réclamation d'une prime versée par l'administration, je dois dire clairement que la réforme intervenue sous la précédente législature a rencontré les remarques émises lors de la présentation de mon précédent rapport. Aujourd'hui, il est en effet possible pour l'administration d'accorder un remboursement au prorata des engagements. Ce n'était pas le cas auparavant. L'obligation de détention de bien a, pour sa part, été relevée de 4 à 5 ans. La possibilité d'accorder un prorata est donc aujourd'hui possible à condition d'une détention minimale des biens de trois ans et de l'invocation d'événements exceptionnels pour se séparer de ces mêmes biens.

Je souhaite, en outre, souligner que de nombreuses entreprises peuvent être en difficulté au niveau de leurs chiffres d'affaire sans, pour autant, se séparer de leur personnel. La précédente réforme a donc également tenu compte de ce facteur en matière de non-respect de condition de valeur ajoutée par emploi.

Pour ce qui est de l'octroi de délais supplémentaires, l'administration est très loin de rechigner à les accorder. Je dirais même que l'autorisation est quelques fois automatique.

Relevons que l'investisseur peut être, quelques fois, incapable de réaliser son investissement dans les délais en raison d'un manque de coordination entre les services de la Région. Je citerai, par exemple, l'introduction d'un permis d'environnement qui peut retarder l'investissement.

En matière de refus d'octroi aux investisseurs, la raison est souvent le non-respect par celui-ci de ses obligations fiscales ou sociales. Je considère qu'il n'y a pas lieu de transiger en la matière.

Par ailleurs, il est aujourd'hui impératif pour l'entreprise d'attendre la position de l'administration pour débuter des programmes d'investissement. Il est toutefois arrivé que certaines entreprises les réalisent dans les conditions qui leur étaient habituelles et donc dans le cadre d'un non-respect de l'attente. Relevons que l'Administration a accepté, pour l'un ou l'autre dossier, d'instruire en fonction de l'ancienne réglementation.

Pour ce qui est des primes à l'emploi, un nombre relativement important de dossiers est lié à la problématique des critères d'indépendance financière. La législation, nouvellement entrée en vigueur, a également levé cette difficulté.

De même, il y a une augmentation des dossiers introduits dans le cadre des primes à l'emploi. La moitié de ces dossiers concerne la restitution de primes pour cause de non-respect des délais. Il y a,

toutefois, lieu de signaler que bon nombre de primes accordées en 1997 et 1998 ont fait l'objet d'un contrôle en 1999 et d'une demande de remboursement au bénéficiaire en 2004. Ce délai n'est évidemment pas raisonnable. J'ai donc émis, dans le rapport, des recommandations en vue de fixer un délai maximal à défaut duquel la prime sera définitivement acquise pour le bénéficiaire. Je profite de l'occasion pour souligner, une nouvelle fois, l'excellente collaboration entre notre institution et l'Administration.

En matière de politique économique, le sujet principal est bien entendu la défiscalisation des aides régionales. J'ai déjà fait état de cette problématique en 2001. L'entreprise paie, en effet, des impôts sur les primes reçues. Dans le cas d'un remboursement, il y a donc une perte fiscale au profit du Fédéral. Je sais qu'il s'agit là d'une préoccupation de M. le Ministre. J'en souligne à nouveau l'importance car la grande majorité des bénéficiaires de ces primes est constituée de PME et donc, leur marge de manœuvre financière est étroite.

On peut également s'étonner du faible nombre de dossiers traités en matière de politique économique. Cela peut être dû à une méconnaissance du service de médiation par les entreprises ou au fait que celles-ci sont confrontées à un besoin de rapidité d'intervention. Or, le Médiateur ne suspend pas les délais en cours. Peut-être y a-t-il donc là une crainte dont dépendra la capacité à ester en justice.

M. le Président. – Je souhaiterais savoir, Monsieur le Médiateur, si, pour le reste de l'exposé, vous pouvez être davantage synthétique. À défaut, puisque nous avons tous le rapport écrit, nous pourrions précéder, dès à présent, à l'échange de vue.

M. Frédéric Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Je vais tâcher de résumer la fin de mon exposé.

En matière de politique agricole, nous n'avons reçu que 15 dossiers. Les seuls problèmes auxquels nous avons été confrontés sont des problèmes de délais et aucunement de fond. Notre intervention est donc purement technique.

Pour ce qui est de la politique énergétique, on note un léger accroissement du nombre de dossiers, ce qui est parfaitement compréhensible au vu de la mise en place lors de l'exercice précédent d'un nouveau mécanisme de primes. J'ai donc très peu à dire en la matière sauf que nous sommes davantage un outil d'information que de médiation.

D'autre part, il existe un guichet de l'énergie auquel le citoyen peut avoir recours. En ce qui concerne la suspension de certaines primes, il y a eu une information conséquente et, dès lors, peu de réactions.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Je voudrais connaître la réponse de M. le Ministre en matière de défiscalisation des aides ainsi que l'état d'avancement des négociations avec le Fédéral.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je veux, tout d'abord, apporter une précision à propos des contrôles effectués en 1999 et dont les demandes de récupération sont émises 3 à 4 ans plus tard. Ce délai est évidemment excessif et déraisonnable. Le traitement de ces dossiers doit être réalisé en vue d'obtenir un résultat efficace et en des termes acceptables.

Pour ce qui est de la défiscalisation, nous avons accompli un premier pas en obtenant du Fédéral la mise sur pied d'un groupe de travail. Vous n'êtes pas sans savoir que cela relève des compétences du

pouvoir fédéral et que celui-ci est confronté à des problèmes d'ordre budgétaire. Par ailleurs, le Fédéral et les trois Régions n'ont pas les mêmes priorités en la matière. Il s'agit donc d'un premier pas important que de pouvoir évaluer, ensemble, tous les problèmes liés aux primes régionales. Ce groupe de travail a démarré, mais je ne puis encore vous donner de calendrier précis de ses activités.

M. le Président. – En l'absence de question sur les sujets de l'agriculture et de l'énergie, je propose de libérer M. le Médiateur qui doit se rendre en Commission de l'Environnement.

INTERPELLATIONS

LA SITUATION PRÉSENTE ET SURTOUT L'AVENIR DE LA SA LES LAMINOIRS DE LONGTAIN À LA LOUVIÈRE

LES INQUIÉTUDES QUANT À L'AVENIR DU SITE DES LAMINOIRS DE LONGTAIN ET LA SITUATION DE MANAGE STEEL CENTER ET LONGTAIN INOX

M. Maurice Bayenet (PS). – Vous me permettrez de me faire l'interprète de M. Taminiaux qui a subi récemment une opération chirurgicale. Je serais donc votre interlocuteur sur la question des laminoirs de Longtain et sur l'avenir de l'entreprise et de l'emploi qui y est attaché. La présente interpellation s'inscrit dans le sillage de nombreux contacts que je viens d'avoir avec les différentes parties concernées.

Il faut rappeler qu'Arcelor avait acquis les laminoirs de Longtain et puis avait décidé de se défaire de ses activités de tubiste, production essentielle de l'entreprise louviéroise.

Le nouvel actionnaire est le groupe espagnol Condessa qui maîtrise maintenant plusieurs entreprises, notamment en France.

Plusieurs restructurations ont déjà eu lieu au sein de l'entreprise afin de lui donner une meilleure performance. Je puis constater que la direction ne ménage aucun effort pour rencontrer les objectifs d'une meilleure organisation et d'une meilleure production. De leur côté, les travailleurs ont accepté de participer à cet effort en adhérant au dernier plan de restructuration : perte d'emplois et modification de l'agencement de la chaîne de travail. Le but de chacun est de démontrer la capacité et le niveau de performance des laminoirs de Longtain.

Les syndicats éprouvent des craintes quant à l'attitude de Condessa au sujet de la pérennité de l'entreprise. Dans la presse du 7 avril, les syndicalistes répercutant le scepticisme de l'assemblée générale des travailleurs qui, à l'unanimité, réclament des assurances claires de la part des actionnaires espagnols. Un conseil d'entreprise extraordinaire a été sollicité. La direction a obtenu que ceux-ci soient présents lors de la réunion des sept instances fixée au 27 avril 2005. Si Condessa a accepté la restructuration, l'attitude des travailleurs ne s'est pas estompée. J'en veux pour preuve un arrêt de travail qui a eu lieu le 11 avril.

Ma question est simple : avez-vous pu rencontrer les actionnaires espagnols ainsi que la direction de l'entreprise et les représentants des travailleurs ? Par ailleurs, de quelle manière vos services peuvent-ils intervenir en ce domaine ?

La communauté urbaine du Centre est soucieuse de conforter son plan de reconversion et de structurer son plan stratégique. Elle est attentive aux démarches que vous pourrez effectuer en faveur des laminoirs de Longtain car, faut-il le rappeler, la région du Centre a perdu 60.000 emplois en 30 ans.

M. Philippe Fontaine (MR). – C'est en tant qu'administrateur de la communauté urbaine du Centre que je désire vous interpeller.

En octobre dernier, je vous avais déjà interpellé sur les inquiétudes qui pesaient sur l'avenir des sites des laminoirs de Longtain. Votre réponse s'était voulue confiante et rassurante. L'actualité récente m'oblige malheureusement à revenir sur ce dossier.

Les rumeurs que j'évoquais quant à la volonté du tubiste espagnol de renforcer ses unités lorraines au détriment des laminoirs sont aujourd'hui renforcées par des éléments objectifs. Depuis la prise en main par Condessa de l'entreprise, celle-ci s'est vue restreindre son périmètre clientèle, décapiter son service commercial et contrainte à s'approvisionner à des coûts importants.

Avec trois premiers mois catastrophiques en 2005, preuve de l'aggravation considérable de la situation financière des laminoirs, il n'est pas insensé de croire qu'il s'agit d'une baisse artificielle de la production. De plus, aucun investissement important n'a été réalisé. Tout semble fait pour que les points faibles identifiés lors de la reprise (délai de fabrication trop long, manque de cash-flow et coûts de transformation élevés) soient accentués davantage.

On ne s'étonnera donc pas que les syndicats craignent une stratégie visant à la mort programmée du site de Longtain. L'attitude attentiste que vous avez défendue jusqu'ici doit donc cesser. La région du Centre ne peut se permettre un nouveau drame social et ce d'autant que les situations des sites de Manage Steel Center et de Longtain Inox ne sont pas moins inquiétants.

Mes questions sont donc les suivantes : selon la presse, vous deviez rencontrer les syndicats, quels éléments avez-vous pu retirer de votre rencontre ? Que comptez-vous mettre en œuvre pour apaiser les craintes légitimes des travailleurs ?

Lors de la séance du 6 octobre, vous m'aviez affirmé que la Sogepa suivrait de très près l'évolution de ce dossier. Quelle analyse la Sogepa fait-elle de la situation ? Quels étaient les termes de l'accord entre Condessa et la Sogepa, si accord il y a eu, qui ont conditionné le nihil obstat ?

Il semblerait que des investissements soient prévus, confirmez-vous cette information ? Dans le même temps, confirmez-vous la volonté de Condessa de récupérer une avance sur fonds de roulement obligeant ainsi l'entreprise à financer ses investissements par des fonds propres ?

Avez-vous des contacts avec Condessa afin d'évaluer les possibilités de développement du site au sein de groupe espagnol ? La piste de la reprise du site par un autre repreneur est-elle envisagée ?

Concernant Manage Steel Center, disposez-vous d'éléments nouveaux depuis ma question d'octobre dernier ?

Enfin, disposez-vous d'informations sur la situation actuelle de Longtain Inox ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Les travailleurs ont effectivement été inquiétés étant donné que la production du deuxième semestre 2004 n'atteignait que 18.000 tonnes alors que la production normale annuelle est de 80.000 tonnes.

Mon cabinet a rencontré les travailleurs alors que je dois moi-même m'entretenir avec eux prochainement. Seuls des aléas de calendrier ont retardé cette rencontre.

J'ai eu, par ailleurs, des contacts directs avec les dirigeants de Condessa.

En ce qui concerne le manque d'investissement dont auraient pu bénéficier les laminoirs de Longtain, j'ai reçu l'information selon laquelle il n'existait aucune relation entre ce manque et les investissements faits en Lorraine.

D'autre part, il existe une volonté réelle de la part de Condessa de maintenir le niveau de production normal. L'objectif de production d'ici fin 2006 reste de 80.000 à 100.000 tonnes par an. La restriction voulue en 2005 est directement liée au plan de restructuration en cours de réalisation. Condessa veut, au jour d'aujourd'hui, produire des tonnes rentables et éviter les ventes à perte.

Condessa a, d'autre part, manifesté sa volonté de changer la politique d'Arcelor, c'est-à-dire en finir avec la politique de *cash-pooling* et d'opter pour une politique de *self-supporting*. Condessa veut ainsi solliciter des crédits auprès du secteur bancaire.

Pour ce qui est de la politique commerciale intégrée préconisée par Condessa, celle-ci pouvait logiquement faire craindre une perte de l'autonomie des laminoirs. Il n'en est rien étant donné la volonté de spécialiser chaque entreprise afin de leur garantir un espace géographique et une clientèle propre.

Mon cabinet continuera à avoir des contacts réguliers avec les dirigeants de Condessa. En outre, les représentants des travailleurs ont sollicité un conseil d'entreprise extraordinaire ce 27 avril prochain, où la direction du groupe sera présente. À l'issue de cette rencontre, le point de la situation sera fait entre les syndicats et mon cabinet. Soyez donc assuré de l'attention que je porte à ce dossier.

En ce qui concerne Manage Steel Center, des négociations sont toujours en cours entre la Sogepa, Duferco et Bombardier afin de trouver une solution par rapport à l'engagement de Bombardier de confier un nombre d'heures de travail à Manage Steel Center. Malgré les difficultés rencontrées, je tiens à vous assurer que tout sera mis en œuvre pour que Bombardier respecte ses engagements initiaux.

Enfin, en ce qui concerne Longtain Inox, des rumeurs feraient état de suggestions faites aux travailleurs d'aller postuler chez Carinox. Cette rumeur a été démentie. Rien n'indique une volonté de la direction de Longtain Inox de vouloir mettre un terme à ses activités.

J'ai demandé à la Sogepa de rester particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier et de me faire régulièrement un rapport.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je voudrais insister sur le fait que je compte sur la vigilance du Ministre et sur ses contacts avec les actionnaires espagnols. Il était en effet curieux de prétendre vouloir conserver l'autonomie des laminoirs de Longtain tout en menant une politique commerciale intégrée.

La priorité reste de rassurer les travailleurs et la région du Centre où il reste encore quelques fleurons à protéger.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre de nous rapporter le détail de ses contacts avec la direction de Condessa. Nous ne pouvons malheureusement qu'enregistrer des promesses et des affirmations, prendre acte d'un certain nombre d'engagements avec la certitude que nous devrons revenir sur ce dossier dans un futur très proche.

Lorsque j'entends parler de mauvaise qualité des produits, je crains d'entendre un prétexte qui conduira à la fermeture des laminoirs. Il en va de même avec l'activité commerciale quasi nulle et la régression constante de la production qui sont, à mon sens, les acronymes d'une mort certaine.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur le périmètre de la clientèle.

Pour ce qui est de Manage Steel Center, il faut rester attentif à l'argumentation utilisée dans la mesure où nous avions entendu les mêmes arguments lorsque Duferco a permis le sauvetage d'une partie de l'entreprise.

Ma crainte est que les quelques dizaines de travailleurs restants perdent leur emploi sans compensation dans l'autre partie de l'entreprise qui se porte relativement bien grâce à Duferco.

Je vous encourage donc à poursuivre les négociations et à rester attentif car ce dossier sera rouvert très prochainement.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je voudrais simplement ajouter une précision : par «mauvaise qualité», nul n'entend la qualité du produit final, mais bien de la qualité de la commande. Il s'agissait là d'une équivoque qui méritait d'être clarifié.

Je suis d'accord avec vous, il existe un certain nombre d'indicateurs à suivre très attentivement.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE BIOCARBURANTS EN RÉGION WALLONNE

Mme Éliane Tillieux (PS). – J'ai tenu à interpeller à la fois le Ministre de l'Énergie, le Ministre de l'Économie et le Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement car le projet de développement d'une filière de biocarburants devrait, à mon sens, représenter un modèle de politique transversale. En effet, les biocarburants constituent un enjeu nouveau en termes d'emplois et d'industries. Par ailleurs, ils sont un moyen non négligeable de varier nos ressources énergétiques. Enfin, les biocarburants contribueraient à la diversification agricole ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

Le syndicat d'études de faisabilité économique de la production de biocarburants en Wallonie que vous avez créé, M. le Ministre, s'est vu attribuer plusieurs missions : la réalisation d'une étude de faisabilité d'une unité industrielle rentable, la recherche de partenaires pour la mise en œuvre industrielle et la centralisation en un lieu de Wallonie de toute l'information probante venant des pays européens les plus avancés en matière de biocarburants.

En février dernier, je vous interrogeais sur les progrès des travaux de ce syndicat d'études. Selon vous, le syndicat devait atteindre le stade des scénarios chiffrés au milieu du mois de mars. Pouvez-vous dès lors nous apporter des informations sur ces scénarios chiffrés ?

La mise sur pied de ce syndicat fait suite à la nécessité d'explorer une reconversion économique du secteur betteravier. Le Gouvernement wallon entend ainsi s'inscrire dans un processus initié par la directive européenne selon laquelle, pour la fin 2005, les États membres devraient veiller à ce que le pourcentage de biocarburants et autres carburants renouvelables représente au minimum 2 % de la quantité totale d'essence et de gazoil mise en vente sur leur marché à des fins de transport.

Au regard de pays à forte production agricole, comme la France, l'Allemagne ou le Brésil, qui sont déjà très avancés en matière de production de biocarburants, la Région wallonne doit rattraper ce retard en créant une filière de carburants autonome.

L'établissement de règles fiscales favorables reste un élément déterminant. Nous attendons à ce propos une proposition claire du Ministre Reynders car ceci permettrait de concurrencer les carburants classiques. Avez-vous eu des contacts avec le Ministre Reynders ? Disposez-vous d'informations à propos d'une éventuelle défiscalisation ?

Par ailleurs, nous avons pu lire dans la presse que la Flandre est prête à lancer une unité opérationnelle de production de biocarburants à Gand. Connaissez-vous les modalités de lancement de cette unité de production ? Pouvez-vous nous dire si la Région flamande participe financièrement à son développement ?

En matière d'énergie, il faut être conscient que le développement de biocarburants n'est pas un gage d'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles. En effet, la production de biocarburants implique un réseau de distribution. Aujourd'hui, les grands groupes pétroliers contrôlent ce réseau. Face à ce monopole puissant et éventuellement paralysant, que pourrions-nous faire pour contribuer au développement de la filière wallonne et éviter d'éventuelles mesures prohibitives et défavorables ?

Les biocarburants constituent un moyen de réduire la dépendance énergétique de la Région. Mais avez-vous pensé à d'autres pistes ?

La journée wallonne de l'énergie a été l'occasion de réfléchir aux différentes alternatives énergétiques. J'aimerais savoir si une réflexion a été entamée en Région wallonne au sujet, par exemple, de l'utilisation de l'hydrogène comme carburant. Les enjeux sont énormes et variés, et les initiatives se multiplient depuis plusieurs années, essentiellement aux États-Unis, au Japon et en Europe. Alors, que fait la Wallonie pour se préparer ? Sommes-nous les derniers à croire qu'il s'agit d'un rêve à la Jules Verne ?

Comptez-vous développer une grappe technologique et rassembler les acteurs potentiellement intéressés autour de la table ?

Revenons au sujet des biocarburants qui représentent non seulement un enjeu économique et énergétique, mais aussi un projet porté par le monde agricole.

Pour les betteraviers wallons, la production de biocarburants peut représenter une solution durable pour la reconversion économique du secteur. Il semble dès lors que le potentiel de la Wallonie en matière de biocarburants se situe en grande partie du côté de la filière sucrière, qui permettrait de produire du bio éthanol, tout en sachant que si on privilégie la production de bioéthanol, on fermera la porte à toute une série de véhicules de transport en commun comme les bus et les machines agricoles fonctionnant au diesel.

Je désirerais, M. le Ministre, attirer votre attention sur une expérience intéressante : en Mayenne, plusieurs agriculteurs se sont regroupés en coopérative afin de produire du biocarburant à partir de graines oléagineuses. Ils produisent donc du biodiesel. L'originalité de cette expérience tient au fait que les agriculteurs sont à la fois producteurs et consommateurs.

Les avantages de l'huile de graines oléagineuses, obtenue à partir du colza et du tournesol, sont multiples. Une défiscalisation n'est pas nécessaire puisque nous sommes ici en circuit fermé, il n'existe pas de concurrence avec des producteurs étrangers. Pas besoin donc de s'inquiéter de la décision attendue du Ministre des Finances en matière de défiscalisation. Cette option permettrait, par ailleurs, de diversifier l'agriculture grâce à la culture du colza et du tournesol et ce, sans investissement lourd.

Après moult tergiversations, la Région wallonne doit aujourd'hui se positionner sans attendre. Laissez-moi dès lors, M. le Ministre, vous suggérer d'examiner avec intérêt l'opportunité d'appliquer cette expérience en Wallonie.

Plus globalement, nous devons méditer sur notre passivité dans ce secteur et préparer l'avenir. Plus que de parler de biocarburants, c'est de notre manière d'entrer dans des secteurs en développement dont il faut se soucier.

Je souhaite clôturer sur une note positive : nous nous sommes donné les outils, en termes de grappes technologiques, pour réunir les acteurs des projets de demain. Nos concitoyens pourront donc juger de notre efficacité, de notre capacité à réussir ensemble, en accord avec les objectifs de Kyoto.

M. Claude Ancion (MR). – La question de l'utilisation de biocarburants est liée au développement socioéconomique dans la mesure où une grande masse d'emplois dépend du sort qui sera réservé au secteur du biocarburant.

Au-delà de la production proprement dite, la recherche et le développement seront directement concernés. En effet, l'application de la directive européenne implique une avancée importante de la Wallonie dans ce secteur.

Avant de penser au biodiesel, l'instauration de certificats verts pourrait, par exemple, être envisagée. Mais d'une manière générale, les biocarburants ont un rôle fondamental à jouer dans la revalorisation de l'image de l'agriculture. Celle-ci prendra un visage multifonctionnel et répondra mieux aux

attentes de la société. Il existe un certain nombre de diversifications possibles dont ma collègue a parlé (colza, utilisation des jachères). Toutefois, la filière de colza demande l'installation d'entreprises en charge de la production. Avez-vous, Monsieur le Ministre, des projets qui pourraient favoriser l'installation de ces industries ?

Il en va de même en ce qui concerne les huiles : où en est-on au niveau entrepreneurial ?

L'emploi, les entreprises et le développement de l'agriculture sont autant de facettes de notre Wallonie qui dépendent des avancées prochaines dans le domaine entrepreneurial.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La question que je me pose est toute simple : la Wallonie est-elle raisonnablement capable d'appliquer la directive européenne et de répondre à l'exigence des 2 % ? La Région wallonne doit courir derrière un certain retard par rapport à l'Allemagne, la Hollande ou même à Gand. Pourrait-on, par exemple, envisager une consultation avec les acteurs gantois ?

L'application de la directive est une manière certaine de valoriser les outils agricoles de la Wallonie, de répondre au protocole de Kyoto, mais surtout de développer une niche d'emplois.

Le bioéthanol n'existe pas seulement en Europe, il est également présent au Brésil, par exemple. Se posent alors la question douanière et le développement du business plan. Je me suis laissé dire qu'une décision avait été prise sur la localisation sur le site d'informations dans le domaine des biocarburants. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Pour ce qui est du financement, pouvez-vous nous renseigner sur les acteurs potentiels ?

Je voudrais maintenant évoquer un fait d'actualité récente : la question inquiétante des quotas et excédents sucriers. Des mesures correctives ont été imposées à cinq pays en excédent de sucre. Qu'y a-t-il à craindre d'autres types d'excédent que la production de biocarburants pourrait engendrer ?

Il faut donc non seulement analyser le passé, mais aussi et surtout intégrer le futur en prenant très au sérieux la dimension européenne.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – La question du biocarburant est un problème à double entrée. En effet, d'une part le Fédéral renvoie la balle à la Région et vice versa car il n'existe pas de conditions propres et il y a un risque réel que des productions étrangères prennent le marché. D'autre part, nous souhaitons, de notre côté, créer un marché progressif le temps que les unités de production soient prêtes.

Par ailleurs, le biocarburant est une alternative à la disparition des quotas betteraviers européens. Nous souhaitons de même la diversité des filières afin de diminuer notre dépendance énergétique et afin d'augmenter le rendement de certaines productions. Cela soutiendrait ainsi la biodiversité.

Monsieur le Ministre, au vu du contexte mondial du marché du biodiesel, quels sont les résultats du groupe de travail initié en la matière ?

Par ailleurs, je souhaiterais plaider pour davantage de coopération avec vos collègues cogestionnaires du dossier.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi en son nom et au nom de **M. André Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je suis extrêmement surpris par les propos qui ont été formulés quant à une absence de collaboration avec mes Collègues. Cela ne repose, en effet, sur aucun élément objectif.

Il me revient d'assurer une réponse pour l'ensemble du Gouvernement dont la position a été clairement établie le 24 mars 2005 en entendant créer les conditions de réussite d'un dossier industriel de

production de biocarburant en Wallonie. Par ailleurs, il est important de trouver, au niveau Fédéral, les formules adéquates de défiscalisation et d'habilitation des opérateurs. Le Fédéral est d'ailleurs saisi des textes et certains d'entre eux sont relativement inquiétants car leur application ne conduirait pas à une production nationale, voire régionale des biocarburants.

La position wallonne privilégie la transformation de matières agricoles régionales sans refuser de traiter d'autres matières premières présentes sur le marché. Il s'agit donc d'une réelle volonté d'indépendance énergétique.

Fin 2004, la Sogepa a reçu une mission d'étude de faisabilité. Elle s'est rapidement dirigée vers le volet opérationnel des choses. En effet, plusieurs dossiers d'investissement progressent à l'étranger. Par ailleurs, le dossier de défiscalisation est proche de son dénouement et la maturité industrielle de cette production est maintenant reconnue.

Je puis signaler que les scénarios retenus font l'objet de travaux poussés et centrés sur la décision d'investir tant dans le domaine du bioéthanol que dans celui du biodiesel.

Malgré les remarques formulées à ce sujet, nous ne devons faire l'objet d'aucun complexe d'infériorité.

Le syndicat d'études participe à la préparation de la défiscalisation. Tous les acteurs concernés ont intérêt à un dénouement proche. Toutefois, l'accompagnement de cette défiscalisation va orienter le cours de l'investissement. Mon intention est de voir la Wallonie jouer un rôle significatif en production de biocarburant.

C'est indéniablement à partir du choix fiscal que l'on verra si le biocarburant sera un simple produit à consommer ou s'il peut ouvrir une filière industrielle intéressante. L'optique de la Région wallonne est de faire une place de choix aux matières agricoles produites dans le pays. Je prends en compte les récentes déclarations du Ministre fédéral de l'Environnement en la matière, mais il faut accompagner les dispositions fiscales d'une formule d'appel d'offres destinée à habiliter une filière. À défaut de quoi, la consommation nationale serait offerte au grand commerce international.

Il reste au projet bioéthanol wallon à trouver les conditions fiscales pour se concrétiser. J'en appelle dès lors au Ministre des Finances et au Ministre de l'Agriculture afin de rendre ce projet crédible.

Par ailleurs, la directive européenne s'applique à tous les États et s'imposera à tous les opérateurs économiques quels qu'ils soient.

Le Gouvernement a rappelé, dans sa décision du 24 mars dernier, la poursuite du groupe de travail intercabinets chargé de la problématique générale des biocarburants.

Je dois, de même, mentionner que l'hydrogène est actuellement produit de différentes manières et, à ce stade, ne peut être considéré comme une énergie renouvelable. Toutefois, les piles à combustible associées à l'hydrogène sont une technologie très prometteuse. Le Ministre Antoine a d'ailleurs financé un programme de recherche mené par l'Université de Liège sur les piles à combustible.

La mise en place d'une unité centralisée de production de bioéthanol n'est pas en concurrence avec des initiatives décentralisées. De nombreux exemples probants d'utilisation des avantages liés au circuit court peuvent être cités.

Dans l'ensemble, le Gouvernement ne peut accepter l'utilisation du terme «tergiversation» qui laisserait croire que le dossier est insuffisamment pris en charge. Ce n'est absolument pas le cas. De nombreux progrès ont d'ailleurs été accomplis en la matière.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse au nom de l'ensemble des Ministres concernés et en particulier pour son exposé sur l'avancée des travaux d'études.

Je retiens qu'il n'y a pas d'obstacles insurmontables en la matière. La Région wallonne doit donc s'efforcer d'avancer dans l'intérêt de tous les acteurs concernés. Il y a bien entendu lieu de soutenir les différentes productions évoquées aujourd'hui et, en particulier, la production en biodiesel, ce qui représente le souhait du secteur agricole.

Nous sommes aujourd'hui face à d'importants défis environnementaux, économiques et scientifiques. Notre capacité d'innovation et de créativité ainsi que la possibilité d'être partie prenante à des projets futurs sont en jeu.

Ces thèmes mobilisent l'ensemble des acteurs concernés, car le défi est de taille pour la Région wallonne. Nous serons donc attentifs à l'évolution de ce dossier.

M. Claude Ancion (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je souhaiterais ajouter que, si le Ministre des Finances réfléchit à un choix adéquat, tant pour le dossier des biocarburants wallons que des exportations à Gand, je retiens qu'il est plus facile d'importer dans ces secteurs. Je rejoins mes collègues en disant que ces dossiers sont primordiaux pour la Région wallonne car ils touchent les domaines de l'agriculture, de l'économie, de l'énergie, de l'emploi ou encore de l'environnement. Nous serons donc attentifs à son évolution.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et suis heureux de constater l'avancement de ce dossier à vocations régionale et suprarégionale. Vous ne m'avez toutefois pas répondu sur ma remarque relative à la directive européenne. Je puis comprendre que vous ne pouvez donner tous les chiffres car le dossier est délicat, mais j'aimerais tout de même connaître le montage de ce dossier pour en avoir une bonne compréhension.

Il serait, par ailleurs, utile de pouvoir visiter des projets étrangers qui pourraient aussi nous servir de base de réflexion.

Enfin, si le Ministre des Finances a indubitablement un rôle important dans cette problématique, vos bonnes relations avec le Ministre du Budget pourraient également en accélérer le dénouement.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – J'aimerais soutenir la proposition qui vient d'être faite de visiter des projets à l'étranger.

Par ailleurs, si ces visites devaient avoir lieu en régions de langue allemande, c'est avec plaisir que je poserai ma candidature pour une fonction de traductrice.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, en son nom et au nom de M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je préfère que la Belgique ne respecte pas le critère des 2 % et qu'une véritable filière interne soit mise en place plutôt que de favoriser l'importation. Il s'agit là d'un véritable choix politique. J'ai déjà parlé de cela avec le Premier Ministre et ne manquerai pas d'interpeller les Ministres de ma couleur politique présents au niveau fédéral. L'enjeu est en effet important pour la création d'emplois et de débouchés en faveur de nos agricultures.

Je vous remercie de considérer avec légitimité ma réserve quant à la confidentialité du dossier. Dès que le projet sera bouclé, je viendrai naturellement vous en expliquer les montages.

Mon souhait est réellement d'asseoir l'indépendance énergétique belge tout en respectant les normes environnementales. Nous sommes très près d'une solution car il en va de l'intérêt de tous.

AGENDA DES TRAVAUX

M. le Président. – Nonobstant les interpellations qui ont eu lieu et qui ont déjà défloré le sujet, je maintiens la réunion de notre Commission sur les biocarburants. J'ai, en effet, demandé à ce que l'on constitue un ordre du jour précis pour cette réunion du 2 mai. Je pense que l'on pourrait partir d'une présentation des exemples étrangers et, éventuellement, se pencher sur le choix des lieux à visiter. La réunion de la Commission sur les biocarburants aura dès lors lieu le 2 mai 2005 à 10 heures.

M. Maurice Bayenet (PS). – Monsieur le Président, il a toujours été de coutume et de bon ton de ne pas organiser ce type de réunion en même temps que les bureaux de Partis.

M. le Président. – Vous n'êtes pas sans savoir qu'un nouveau règlement va être fixé en la matière. Pour l'instant, nous devons donc faire face de cette manière.

M. Maurice Bayenet (PS). – Peut-être, Monsieur le Président, mais il y a des règles de savoir-vivre qui ont toujours été respectées.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je comprends tout à fait votre souhait d'organiser le fonctionnement de la Commission, mais je souhaiterais que vous teniez compte qu'il est important également pour nous d'être présents aux bureaux des Partis.

M. Richard Miller (MR). – Le Groupe MR s'associe aux remarques des deux autres chefs de Groupe.

M. le Président. – Nous avions initialement programmé la réunion dans l'après-midi, mais M. Lambert a sollicité son glissement au matin. Je demande donc à M. le Ministre quel est son point de vue.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Si ma présence n'est pas requise tout au long de l'après-midi et s'il est possible que je sois représenté, je ne vois aucun inconvénient à ce que la réunion ait lieu lundi après-midi. Il s'agit, en effet, d'un exposé général plutôt technique.

M. le Président. – C'est d'accord, nous maintenons alors la réunion le lundi 2 mai à 14 heures. Si M. le Ministre souhaite venir faire l'introduction, il est évidemment le bienvenu.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

LE RÔLE DE L'OUTPLACEMENT, QUELS RÉSULTATS À CE JOUR ?

M. Charles Petitjean (FN). – Notre attention a été attirée par l'évocation d'un avantage pour les travailleurs licenciés lors de fermetures ou de licenciements. Cet avantage clairement énoncé comme un acquis pour les travailleurs licenciés est l'appel à une société d'outplacement visant à permettre à un travailleur de retrouver rapidement un emploi auprès d'un nouvel employeur.

Or, le travailleur pris en charge par la société d'outplacement se doit de trouver lui-même son emploi.

N'est-ce pas une sorte de «miroir aux alouettes» d'autant plus que les services d'une société d'outplacement coûtent chers et que le secteur est surtout exploité par le leader mondial en «career transition» Manpower. Notre travailleur n'est toutefois pas habitué aux mutations successives.

Monsieur le Ministre, nous serions heureux de connaître les résultats de l'outplacement en Wallonie. Ces derniers mois sont-ils en concordance avec les espoirs de travailleurs plus que fragilisés par la perte d'un emploi ?

Ne serait-il pas utile, Monsieur le Ministre, de créer au sein du Forem, mieux adapté aux impératifs de notre Région, une cellule «outplacement» avec un coût compétitif pour les employeurs qui licencient dans des conditions souvent déplorables ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Permettez-moi, tout d'abord, de rappeler en préambule que l'outplacement ou reclassement professionnel, est principalement régi et défini au niveau fédéral et ce, par deux conventions collectives du 10 février 1992 et du 10 juillet 2002 et l'arrêté royal du 16 juillet 2004.

Ainsi, il y a d'une part, la convention collective de travail n° 5 du 10 février 1992.

Au niveau de la Région wallonne, le choix a été fait, notamment à travers le décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi modifié par le décret du 13 mars 2003, de ne pas engager le Forem à prester des services payants tels l'outplacement, ceux-ci étant donc rendus uniquement par des bureaux privés ainsi que par TRACE.

Par contre, il est clair, et cela répond à votre souci de ne pas laisser le demandeur d'emploi seul, sans «guidance», dans sa recherche d'emploi, que le Forem a développé, seul ou en partenariat, une série de services permettant de soutenir les travailleurs à l'issue de leur licenciement. Pensons, par exemple, aux cellules de reconversion qui ont un taux de «reclassement» très satisfaisant variant de 70 à 90 % en fonction des profils des candidats, de leur secteur d'activité ou encore du tissu socio-économique sous-régional.

Certaines cellules de reconversion en activité aujourd'hui ont par ailleurs entamé un travail de «rapprochement» avec les «cellules de mise à l'emploi» créées par l'arrêté royal du 16 juillet 2004, ce qui permet aujourd'hui, dans certaines conditions, à une cellule de reconversion de facturer des services à une entreprise en restructuration qui peut se faire rembourser auprès du Fédéral une partie des frais encourus.

En outre, il est bien entendu que le Forem informe systématiquement les travailleurs de 45 ans ou plus, qui viennent de perdre leur emploi, de leurs droits en matière d'outplacement.

Enfin, quant aux résultats connus concernant l'outplacement ou la «career transition» comme vous dites, vous comprendrez qu'à partir du moment où cette action n'est pas réalisée par un service public, mais bien par le secteur privé, et *a fortiori* s'il s'agit d'entreprises non belges, je ne puis vous donner, des formations standardisées. Permettez-moi toutefois de vous donner quelques indications épinglées dans des documents émanant de Federgon, données globales à l'ensemble du pays et représentant, selon Federgon, 90 % de l'activité en Belgique. Ainsi, en 2004, *«2.465 candidats ont bénéficié d'un programme d'outplacement collectif, majoritairement des travailleurs de moins de 45 ans (80 %) et des ouvriers (77 %) et 1.253 candidats ont bénéficié d'un programme d'outplacement individuel (…), à plus de 98 % des cadres ou des employés, dont 63,6 % de moins de 45 ans.»*. Par ailleurs, les membres de Federgon, qui ne représenteraient, selon la Fédération, que 50 % du marché dans ce cadre, ont démarré 439 procédures d'outplacement de type CCT 82.

M. Charles Petitjean (FN). – Je constate que les chiffres des cellules de reconversion donnent de meilleurs résultats que ceux relatifs à l'outplacement. En effet, seuls 20 % des personnes concernées ont obtenu un emploi à travers ce système.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je veux juste préciser, pour une bonne compréhension du sujet, que le chiffre de 2.400 est relatif à l'outplacement collectif et celui de 1.200 à l'outplacement individuel. Il s'agit donc de deux groupes-cibles différents.

LE PROBLÈME DES EXAMENS MÉDICAUX ET DES ANALYSES DE RISQUES PRÉALABLES AUX STAGES D'ÉTUDIANTS EN ENTREPRISE

M. Michel de Lamotte (cdH). – Les stages en entreprises permettent aux étudiants des filières techniques et professionnelles d'acquérir une précieuse expérience dans les conditions réelles du milieu professionnel.

Il faut donc encourager et multiplier ces stages. Or, la récente entrée en vigueur d'un arrêté royal du 21 septembre 2004 relatif à la protection des stagiaires impose la réalisation d'examens médicaux et d'une analyse de risques préalablement à tout stage en entreprise.

L'intention du législateur est certes louable, mais menace de décourager les stages en entreprise. Ces formalités préalables ont en effet un coût que ni les établissements scolaires ni les entreprises ne veulent endosser.

Des étudiants ont exprimé leur inquiétude par des manifestations, interpellant notamment la Ministre-Présidente de la Communauté française et Ministre wallonne de la Formation, Marie Arena.

C'est précisément au Cabinet de celle-ci qu'une séance de travail semble avoir apporté des éléments de solution partielle. L'idée du conseiller en prévention d'une école technique a été jugée fructueuse ; une simple description du poste tiendrait lieu d'analyse de risques ; simples à remplir par les entreprises d'accueil, les formulaires seront diffusés dans tous les établissements scolaires.

Mais le problème n'est pas pour autant réglé. En Flandre, le Ministre de l'Enseignement, de la Formation et de l'Emploi, Frank Vandenbroucke, a promis de dégager un budget de 1,9 million d'euros pour participer au financement des examens médicaux et des analyses de risques.

Marie Arena aurait laissé entrevoir une participation de la Communauté française pour le volet «examens médicaux». Pour ce qui concerne les analyses de risques, elle se tourne vers les Ministres régionaux de l'Économie, M. Cerexhe à Bruxelles et vous-même, Monsieur Marcourt, en Wallonie.

À votre connaissance, le formulaire simplifié sera-t-il une solution de transition ou est-il appelé durablement à tenir lieu d'analyse de risques ? Veillerez-vous à ce que le pouvoir fédéral tienne sa promesse de modifier la législation sur les examens médicaux et analyses de risques ? Dans le cadre de vos compétences, la Région wallonne n'est-elle pas appelée à intervenir dans cette affaire ? Et de quelle manière ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je remercie M. de Lamotte de l'intérêt qu'il porte à cette problématique relative à la protection des stagiaires. J'y suis tout particulièrement attentif. Si tout doit être mis en œuvre pour limiter les risques d'accidents de travail, auxquels sont confrontés les travailleurs inexpérimentés, j'entends également, dans le cadre du plan stratégique transversal «création d'activité», prendre des mesures visant à promouvoir qualitativement et quantitativement la formation en alternance, ainsi que le nombre de stages et d'immersion en entreprise.

L'arrêté royal du 20 septembre 2004 prévoit deux obligations auxquelles sont soumises les entreprises qui accueillent des stagiaires :

– la communication de l'analyse des risques liés au poste de travail. Cette analyse est généralement réalisée par un service externe de médecine du travail ou via une procédure simplifiée proposée par l'établissement scolaire ;

– l'examen médical du stagiaire préalable à son entrée en stage.

Ces coûts additionnels pour l'entreprise ne sont pas de nature à favoriser l'accueil de jeunes en entreprise et, principalement, dans le TPE ou les PME. C'est pourquoi une réflexion est actuellement menée entre la Ministre-Présidente de la Communauté française et le pouvoir fédéral autour d'un projet de prise en charge globale du coût de la mesure non par les seules entreprises accueillant des stagiaires, mais par l'ensemble des entreprises, via une mutualisation du coût au sein d'un fonds spécialement mis en place.

Je m'associe bien évidemment à cette réflexion. Des réunions de travail sont programmées entre mon cabinet et celui de Marie Arena.

Par ailleurs, si, a priori, je ne souhaite pas détourner, comme l'a proposé le Ministre flamand Frank Vandenbroucke, une partie des aides aux entreprises de leur objectif premier, pour prendre en charge les coûts induits par l'arrêté royal, je suis toutefois prêt à discuter d'une éventuelle intervention régionale si nécessaire.

En ce qui concerne les stagiaires du Forem, l'arrêté royal n'a pas d'incidence puisque le Forem prend en charge les évaluations de santé confiées à un service externe de prévention et de protection (le SPMT).

J'espère avoir répondu à vos attentes, sans avoir répondu définitivement à la question, en vous assurant que tant la santé que la protection des stagiaires font bien partie de mes priorités.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Vous l'avez compris, l'intérêt de la question était de voir comment il est possible d'améliorer les compétences professionnelles des stagiaires. La solution adoptée à ce jour, dans le cadre du plan stratégique 1, en application de l'arrêté royal, s'est révélée très pratique.

LE SOUTIEN AUX CHÔMEURS EN RECHERCHE D'EMPLOI, PAR LE GROUPE TEC

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – On le sait, le Gouvernement fédéral a demandé aux chômeurs des efforts supplémentaires en matière de recherche d'emploi. Cette question a du reste fait l'objet d'une polémique ces derniers jours.

Cette recherche d'emploi coûte cher : si vous voulez être au courant des offres sur le marché, il faut acheter les journaux, se rendre dans les centres qui proposent les offres, écrire, effectuer des suivis téléphoniques, se rendre aux rendez-vous, s'inscrire dans les agences d'intérim, prévoir éventuellement une garde d'enfant. Cette recherche se révèle donc coûteuse.

Si l'on dispose de revenus particulièrement étriqués, comme les chômeurs qui ne perçoivent que des allocations de base, en tant que cohabitant, isolé ou même chef de famille, chaque dépense supplémentaire est un problème. On connaît le nombre de rendez-vous nécessaires pour trouver finalement un emploi.

Je sais que le Gouvernement avait, en son temps, initié une réflexion en vue d'une tarification TEC spécifique pour les demandeurs d'emploi, notamment pour participer à des entretiens d'embauche. Il s'agissait ainsi de remplacer la procédure assez lourde d'attestation spécifique du Forem au cas par cas, application d'un tarif réduit et facturation par le TEC de la différence au Forem, par un système

beaucoup plus simple et plus attractif d'octroi aux demandeurs d'emploi d'un certain nombre de voyages gratuits et à tarif réduit à cette fin. Cette proposition n'a toutefois pu être concrétisée avant la fin de la législature.

Par ailleurs, les moyens importants dégagés dans le cadre du Plan d'accompagnement des chômeurs devraient permettre de trouver plus aisément une marge budgétaire pour financier cette mesure.

Je souhaite dès lors, Monsieur le Ministre, vous demander où en est cette discussion ? Je suis consciente que la question s'adresse à deux Ministres, mais peut-être pouvez-vous m'apporter une partie de la réponse.

Le Gouvernement a-t-il poursuivi cette réflexion visant à établir une tarification TEC spécifique pour les chômeurs en recherche d'emploi ? Dans l'affirmative, pouvez-vous m'indiquer dans quel calendrier cette tarification pourrait se concrétiser ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, en son nom et au nom de **M. André Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je m'étonne que le Ministre précédent n'ait pas pris de mesures concrètes sur la question.

Si nous demandons aux chômeurs de faire des efforts, en particulier financiers, pour trouver un emploi, nous devons les y aider de manière à ce que les investissements nécessaires à la recherche d'emploi ne soient un frein à la réinsertion des chômeurs dans le monde du travail.

Lier l'obligation des chômeurs de retrouver un travail avec les moyens mis à disposition est pour moi une priorité. Le Gouvernement wallon s'est engagé à mettre en œuvre la gratuité des transports publics pour les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, les futures marges budgétaires dégagées devront prioritairement être consacrées à des mesures telles que les tarifs sociaux en faveur des chômeurs. Ces mesures seront donc intégrées dans le contrat de gestion par voie d'avenant dès que des marges budgétaires seront dégagées. Cette mesure sera naturellement prise en concertation avec le Forem qui a d'ores et déjà proposé des groupes-cibles prioritaires, à savoir les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (tel que défini par la commission régionale du Dispositif intégré d'insertion professionnelle) et les demandeurs d'emploi qui, dans le cadre de la CNE, concluent avec le Forem une convention d'accompagnement optimalisant leurs efforts de recherche d'emploi.

J'ai sollicité du Forem, dans le cadre de la préparation de la note d'orientation relative au Contrat de gestion, des estimations chiffrées. Celles-ci portent sur les flux de demandeurs d'emploi concernés ainsi que sur les budgets potentiels à mobiliser. Je n'en ai pas encore reçu les résultats, mais j'espère avoir répondu à vos attentes et vous avoir démontré ma volonté de répondre à l'objectif du Gouvernement wallon de cohésion sociale et d'augmentation du taux d'emploi en Région wallonne.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je suis tout à fait satisfaite par votre réponse, Monsieur le Ministre, et vous en remercie. C'est tout l'avantage de reprendre la place d'un Ministre compétent. Je pense avoir compris le tenant et les aboutissants de votre projet que je soutiens pleinement.

LE LICENCIEMENT DE 49 EMPLOYÉS AUX FONDERIES DU LION À COUVIN

L'ANNONCE D'UNE RESTRUCTURATION AUX FONDERIES DU LION À COUVIN

M. Michel Lebrun (cdH). – La semaine dernière, à Couvin, une rumeur de mauvais augure était finalement confirmée par diverses indiscrétions et par des sources syndicales officielles. En effet, et bien que la direction des Fonderies du Lion ne reconnaisse uniquement «qu'un plan de restructuration est en ce moment en préparation et qu'il sera prêt à la fin avril», il semble bel et bien certain qu'on se

soit mis d'accord sur la suppression de 49 employés dans cette importante entreprise, une des dernières industries métallurgiques de la région.

Il s'agit là de plus de 25 % des 181 travailleurs des Fonderies qui se retrouveront au chômage ! En outre, c'est loin d'être la première fois, ces dernières années, que cette entreprise «restructure» et se déleste de toujours plus d'employés : ainsi, en 1999, elle occupait 290 personnes, puis plus que 210 en 2001 et 181 en 2005 … jusqu'à cette nouvelle décision. Le directeur des Fonderies du Lion, M. Cyris, reconnaît lui-même cette tendance lorsqu'il dit que «depuis 20 ans, nous licencions progressivement».

Mais doit-on vraiment se limiter à constater cette situation, à la déplorer par quelques déclarations et ensuite s'y résigner en l'acceptant avec fatalisme ? N'y a-t-il pas plus et mieux à faire, pour aider ces travailleurs et l'activité économique dans la région ?

Je le pense. Et je tiens ici à souligner que la Setca-Namur affirme qu'une intervention de la Région wallonne s'impose dans ce dossier, afin d'aider l'entreprise à se maintenir. Cette intervention serait d'autant plus justifiée étant donné qu'un des éléments importants nuisant à l'avenir des Fonderies du Lion est le fait que, suite à un incendie majeur en 2001, les remboursements prévus n'ont jamais été versés – ce dossier étant maintenant du ressort de la justice. On peut aisément imaginer que ces sommes auraient pu soutenir l'activité de l'entreprise et, pourquoi pas, sauver les postes qui sont en jeu actuellement.

On m'objectera que la direction considère que, grâce à cette restructuration, on «garantit la pérennité de l'entreprise» … Mais, de quelle pérennité parle-t-on ici ? On a bien vu que la seule tendance constante ces dernières années était surtout la baisse du nombre de travailleurs. Par ailleurs, le directeur évoque, lui, une «nouvelle gamme prometteuse» … Mais c'est loin d'être la première fois que cet argument est utilisé, et cela sans résultats concrets à ce jour.

Il ne faut pas oublier non plus que, même si pour M. Cyris les Fonderies peuvent encore s'en sortir seules, elles ont bénéficié par le passé de plusieurs aides de la Région. Ainsi, en 2000, l'entreprise recevait 150 millions de FB (plus de 3,7 millions d'euros) pour soutenir la recherche. La Région est donc concernée. Et je trouve malheureux que l'implication financière de la Région wallonne ne permette pas davantage de soutenir l'emploi et de limiter les conséquences négatives de ces restructurations.

D'autre part, j'ai entendu qu'une demande de l'entreprise avait été introduite auprès de la Sogepa dans la perspective d'un plan de restructuration.

Qu'en pense le Ministre ? Avait-il connaissance de la situation des Fonderies ? Et des remboursements non versés qui la pénalisent aujourd'hui ? Que pense-t-il de l'impact des aides de la Région au regard des développements actuels et des déclarations de la direction ? Ne croit-il pas qu'il y a mieux à faire que d'accepter trop simplement le fatalisme ambiant qu'on rencontre de manière un peu trop généralisée dans ce dossier, tant du côté de la direction que des employés qui, si l'on en croit certaines déclarations, se seraient «résignés à accepter ce plan» ?

Si comme je le crois et l'espère, vous pensez comme moi qu'il ne faut justement pas se résigner lorsque des emplois sont en jeu, j'aimerais savoir comment vous souhaitez agir et quelles actions concrètes vous envisagez de prendre à ce sujet ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Nous sommes inquiets de l'avenir industriel de la région Sambre et Meuse, même si les articles de presse ne décrivent pas toujours avec la même intensité la gravité de la situation. Comme vous le savez, l'avenir de cette région me tient particulièrement à cœur.

Il y a plus de 80 ans que fût fondée à Couvin la société anonyme des Fonderies du Lion.

Successivement depuis lors, son actionnariat a changé de mains à plusieurs reprises, la Région wallonne en détenant des actions jusqu'en 1992, avant qu'elles ne soient cédées au holging ETI.

Plusieurs restructurations entraînant des pertes d'emploi ont eu lieu ces dernières années, toutes en vue de garantir le maintien de l'activité. Entre 1999 et aujourd'hui, le personnel est d'ailleurs passé de 290 à 200 personnes, et ce malgré une aide subtantielle de la Région wallonne en 2000. Cette aide de 150 millions de francs consistait en 100 millions BEF par augmentation de capital et 50 millions sous forme de prêt hypothécaire d'une durée de 10 ans.

Les Fonderies du Lion sont aujourd'hui le dernier producteur belge de poêles de chauffage en fonte, et demeurent le premier employeur de la région de Couvin même si la diminution du marché des poêles, ainsi que l'incendie qui a touché l'entreprise en 2001, ont entraîné une nouvelle mise à mal de la santé de la société. C'est par ailleurs la seule entreprise qui a accepté les enfants du Cefa, c'est-à-dire des élèves en situation scolaire difficile.

Un nouveau plan de restructuration qui serait en discussion entre la direction et les syndicats, et portant apparemment sur la perte de 50 personnes, a été évoqué dans la presse. Nul ne sait dire aujourd'hui si cette information est réellement fondée. Peut-être pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ? Quoi qu'il en soit, force est de constater que, de restructuration en restructuration, l'emploi au sein des Fonderies du Lion diminue comme peau de chagrin.

Une demande aurait été formulée par le Setca-Namur afin que la Région suive ce dossier. Que peut-on attendre de la Sogepa en termes de restructuration de l'entreprise ?

Si l'avenir de l'entreprise présente des inquiétudes, il est également question de possibles innovations de produits qui pourraient relancer l'activité. L'entreprise avait, par exemple, lancé le poêle-ventouse qui avait, à l'époque du choc pétrolier, permis aux habitants de logements sociaux de se chauffer. Ce produit n'a toutefois pas connu un développement très important.

Les Fonderies du Lion constituent un fleuron de l'histoire industrielle couvinoise. Vous comprendrez donc l'importance de ma question. Tout le secteur poêlier francophone est actuellement en régression. Je ne voudrais néanmoins pas tomber dans le catastrophisme puisqu'il existe des entreprises en pleine croissance dans le pays couvinois.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – J'avoue être très impressionné par le fait que les Fonderies du Lion représentent plus qu'une situation économique. Nous évoquons là l'histoire même de la région de Couvin.

Depuis une vingtaine d'années, l'entreprise a connu une réduction progressive de ses activités, couplée à une réduction du nombre de ses employés. Il en va de même pour tout le secteur poêlier depuis l'apparition du chauffage central.

Depuis le début des années 1990, la Région wallonne a soutenu l'entreprise à différents tournants de son évolution, notamment au travers du financement de programmes de recherche qui ont permis à l'entreprise de développer de nouveaux produits. Les interventions financières de la Région ont indiscutablement permis à l'entreprise de se restructurer, d'une part, et d'assurer sa survie, d'autre part. À défaut, elle aurait disparu aujourd'hui comme tant d'autres entreprises du secteur.

M. Lebrun, vous faites également état de l'incendie de la Fonderie qui s'est produit en 2001. Les assurances ont effectivement refusé de verser des indemnités relatives à la perte d'exploitation. Même si les indemnités relatives aux dégâts matériels ont été payées, la Région wallonne reste avec une dette impayée suite au refus des assurances de rembourser les indemnités. Mais en agissant de la sorte, on a limité l'impact financier du litige sur l'activité de l'entreprise.

La progression des ventes observée au cours des années 1990 s'est brutalement interrompue en 2001, notamment du fait de l'incendie qui a eu un impact négatif sur la production et a engendré la perte d'un certain nombre de clients.

Les tentatives de diversification n'ont certes pas non plus toujours porté leur fruit, mais ces nouveaux produits constituent néanmoins une part importante de l'activité de l'entreprise et seuls ces efforts de diversification ont permis la survie de l'entreprise.

Je puis vous confirmer que mes services suivent ce dossier. Un contact est intervenu entre mon cabinet et la direction de l'entreprise, d'où il est apparu qu'un nouveau plan de réorientation des activités était en cours de réflexion. La direction de l'entreprise évoque en effet une réduction d'effectifs afin de l'adapter aux perspectives du marché des poêles traditionnels. Cette réduction du nombre d'emplois semble inévitable pour permettre le maintien d'une activité rentable à Couvin.

Je ne peux, à ce stade, vous apporter des informations détaillées sur le projet actuellement à l'ordre du jour, le dossier étant à l'examen à la Sogepa et le plan n'étant pas encore arrêté de manière précise. J'ai toutefois demandé à la Sogepa de finaliser au plus vite ce dossier.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je remercie M. le Ministre malgré le fait que cette réponse n'apporte pas un optimisme débordant quant au futur de l'entreprise. Je voudrais revenir brièvement sur la question des créances dues par la Région wallonne. À quel moment la Région sera-t-elle en mesure de payer ses dettes ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Malgré le fait que ceci soit contre la procédure, si vous le permettez, je tiens à répondre à cette interrogation importante.

Le traitement actuel du dossier des Fonderies du Lion par la Sogepa ne met absolument pas en danger le payement des créances.

M. Michel Lebrun (cdH). – Vous en conviendrez toutefois, M. le Ministre, la Sogepa rencontre bien des difficultés à traiter ce dossier même si je ne connais pas la nature de ses difficultés.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Une fois encore, si vous me le permettez, il va de soi que l'argent public ne pourra être octroyé que si un plan de restructuration solide et concret est mis sur pied.

M. Maurice Bayenet (PS). – Certes, nous ne pouvons pas faire de la promotion pour le secteur privé, mais ici la situation est particulière. J'ai soulevé la question de mettre des poêles-ventouses dans les bâtiments publics, étant donné que ces poêles ne demandent aucun entretien et sont peu coûteux.

Le Ministre Antoine a lui-même fait la promotion du gaz de ville. Je me demande donc si, en collaboration avec le Ministre Antoine, il n'y aurait pas un moyen de promouvoir ce type d'équipement. Il existe actuellement des primes aux chaudières. Pourquoi ce type de primes ne pourrait-il pas exister pour les poêles-ventouses ?

L'OUVERTURE DE LA MAISON DE L'EMPLOI DE LEUZE-EN-HAINAUT

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le 14 juin 2002, la commune et le CPAS de Leuze-en-Hainaut, ainsi que le Forem, déposaient un projet de candidature à l'ouverture d'une «Maison de l'Emploi».

Le 12 février 2003, le Comité de Pilotage remettait un avis favorable au Ministre de l'époque, Mme Arena.

Le 3 avril 2003, le Gouvernement wallon autorisait l'ouverture de la «Maison de l'Emploi» de Leuze-en-Hainaut et fixait, au 1er juin 2004, la date du début des activités, précisant que celle-ci devait, en tout état de cause, être ouverte pour le 31 mai 2005.

Dès l'annonce de l'autorisation, conformément au cahier des charges, la commune de Leuze-en-Hainaut entreprit l'aménagement et la rénovation d'un bâtiment destiné à accueillir la «Maison de l'Emploi». Elle inscrivit également au budget communal les fonds nécessaires à son fonctionnement.

Maintenant que les travaux sont terminés, la commune entend aujourd'hui du Forem qu'il ne dispose pas de disponibilités financières qui permettraient de financer les coûts des investissements dont il a contractuellement la charge. Il doit y avoir une erreur dans le dossier. Plus encore, le Forem insinue que votre ministère privilégierait sept autres projets d'ouverture de «Maisons de l'Emploi», nonobstant la décision gouvernementale du 3 avril 2003.

Mes questions sont donc les suivantes :

Quel est l'état réel de la situation, M. le Ministre ? Confirmez-vous les informations du Forem ?

Quelles sont les conséquences que devront supporter la commune et le CPAS de Leuze-en-Hainaut si l'ouverture de la «Maison de l'Emploi» ne se concrétise pas avant le 31 mai 2005 ?

Quelles sont les sept «Maisons de l'Emploi» que vous auriez décidé de privilégier et pourquoi avoir écarté celles de Leuze-en-Hainaut ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Le 12 février 2003, le Comité de pilotage des «Maisons de l'Emploi» a remis un avis favorable sur le projet de «Maison de l'Emploi» de Leuze-en-Hainaut. La Ministre Arena en a dès lors autorisé l'ouverture. La commune avait un an pour réaliser les travaux conformément au cahier des charges.

Le 27 octobre 2004, le bourgmestre de Leuze m'a annoncé le report de l'ouverture au 31 décembre 2005. Il m'a demandé confirmation de mon accord sur cette demande le 18 janvier 2005. Sur base de l'avis du Comité de pilage sur les Maisons de l'Emploi, j'ai décidé de reporter la date de l'ouverture à janvier 2006 au plus tard.

Vous pouvez donc constater que le report est uniquement dû à la demande de l'administration communale elle-même.

Le Forem a, entre-temps, planifié, en 2005, les projets de Saint-Ghislain, Flémalle, Trooz, Waterloo, Rixensart, Hannut, Beauraing et Soignies.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et tiens à préciser que le bourgmestre de Leuze ne m'avait pas donné toutes les informations et ne m'avait pas signalé qu'il avait sollicité le report de l'ouverture à janvier 2006.

Vous avez donc eu raison de faire droit à sa requête et je lui transmettrai votre message de fermeté quant à la date buttoire d'ouverture.

LA SAUVEGARDE DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE TEXTILE WALLONNE

M. Charles Pire (FN). – L'industrie textile wallonne compte deux tiers de ses travailleurs dans le Hainaut. La suppression au niveau européen des quotas d'importations chinoises a provoqué, pour janvier-février 2005, une progression de 70 % dans la branche habillement, pour 50 % de progression dans les autres branches.

Estimez-vous, Monsieur le Ministre, qu'il est urgent de mettre en application des clauses de sauvegarde en la matière ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – L'Europe, compétente dans ce secteur, a depuis longtemps fixé les cadres d'intervention dans l'industrie textile. L'accord multifibres est à présent révolu. À l'époque de sa sortie progressive, il se trouvait peu d'observateurs pour prévoir une telle montée en puissance de la Chine.

Par ailleurs, les dispositifs des accords internationaux prévoient qu'il faut enregistrer une croissance d'importation continue sur une période de deux ans pour activer une mesure de protection. Relevons que la suractivité chinoise touche des pays encore plus durement que le nôtre.

De même, le problème doit être considéré dans son ensemble car notre pays est exportateur, entre autre vers la Chine, de biens d'équipement du secteur textile.

Depuis la fin des protections, on enregistre effectivement une hausse des importations chinoises. Soulignons toutefois que la Chine taxe certaines de ses exportations et met en place un système de contrôle de celles-ci qui peut être mis en parallèle avec le système de contrôle européen.

Espérons également que des actions comme celles du groupe Vêtements Propres ou d'autres visant à une amélioration des conditions de travail portent leurs fruits.

Il s'agit, pour la Wallonie, de s'inscrire dans toutes les démarches visant à faire accompagner l'ouverture de marchés par des codes d'amélioration des conditions de production. La Wallonie ne se particularisera pas par rapport à l'appréciation européenne du dossier.

(M. Pierre-Yves Jeholet, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel à 12 heures 8 minutes.)

M. Charles Pire (FN). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je pense qu'il y a toutefois lieu d'être vigilant à ne pas laisser ces chiffres augmenter dangereusement.

LES STATISTIQUES LOCALES EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Richard Miller (MR). – Les chiffes du chômage wallon tendent dangereusement à plonger, en particulier dans la région de Mons-Borinage. Il y a lieu de mener des politiques spécifiques à ces zones, en collaboration avec les pouvoirs locaux, sous peine d'atteindre des points de non-retour.

Les pourcentages de non-emploi sont calculés en référant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés au taux de population active. Or, ce taux n'a plus été revu depuis 2002. Par ailleurs, la réglementation a été modifiée en 2003 et le nombre de demandeurs d'emploi âgés dont il a fallu tenir compte s'est conséquemment accru.

Monsieur le Ministre, pourquoi trois années sans révision du taux de population active ? Quand ce taux sera-t-il adapté ? Quelles sont les possibilités d'actions Région-communes existantes ou susceptibles d'être développées notamment au niveau d'un échevinat de l'emploi ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – S'il est vrai qu'entre les mois de janvier et mars 2005, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés a légèrement augmenté, nous sommes loin des pourcentages enregistrés les années précédentes. Rappelons, par ailleurs, que ceux-ci sont bien moindres que les pourcentages flamands.

Le taux de chômage de la région montoise est effectivement le plus élevé de l'ensemble des directions régionales. Il est donc logique que des actions spécifiques y soient développées. Le Forem et Federgon y mènent, par exemple, un projet spécifique. Je suis, comme vous, convaincu que les pouvoirs locaux doivent être associés à ces politiques. Dans ce cadre, une quarantaine de Maisons de l'Emploi ont vu le jour. Il est, par ailleurs, vrai que le taux de population active n'a pas été revu depuis 2002. La Région wallonne ne maîtrise toutefois pas l'ensemble des données statistiques qu'elle fournit et je suis moi-même, tout comme vous, demandeur d'une actualisation rapide.

M. Richard Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Nous partageons, en effet, la même analyse sur la nécessaire actualisation des données en vue des échéances qui nous attendent prochainement.

L'ASBL DIAPASON-TRANSITION

M. Philippe Fontaine (MR). – La presse du 31 mars a relaté qu'un travailleur APE engagé par l'asbl Diapason-Transition aurait été détaché pour un projet mené par le CPAS de Charleroi en vertu d'une convention signée entre les parties. L'asbl a donc engagé, à durée indéterminée, un APE qui preste pour un tiers.

Il semble que ce détachement soit illégal et qu'il intervienne alors que l'asbl manque cruellement de personnel. Les subventions octroyées par la Région wallonne sont non seulement inutiles, mais profitent par ailleurs directement au CPAS de Charleroi.

De même, les membres de l'équipe thérapeutique s'étonnent des 25.000 euros versés à celle-ci par le CPAS de Charleroi pour préfinancer le salaire de cet employé fictif.

Que comptez-vous faire, Monsieur le Ministre, pour mettre un terme à ce subside déguisé et illicite ? Un contrôle est-il organisé par le Forem afin de permettre d'épingler les travailleurs fantômes ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Le partenariat que vous venez d'évoquer est en place depuis 1996 et la convention de renouvellement est systématiquement communiquée à la DGEE.

Ce partenariat prend la forme d'une relation conventionnelle entre opérateurs qui s'associent à un projet, comme il en existe un certain nombre en Région wallonne. Il ne s'agit donc en rien d'un emploi fictif et aucune infraction n'est à relever.

Par ailleurs, je vous confirme que tout détachement de points ou de postes doit faire l'objet d'une autorisation préalable de ma part. La DGEE vérifie l'application de la législation et est chargée de la diffusion de l'information. En outre, les employeurs doivent rentrer chaque année un rapport d'évaluation faisant état du respect des critères prévus par le décret. D'autre part, la DGEE opère les contrôles sur place. À ce jour, et depuis que je suis Ministre, seul un cas de fraude m'a été rapporté et l'ensemble des points qui avaient été octroyés ont dû être restitués.

En raison du caractère indéterminé des points APE, j'ai demandé un renforcement des contrôles par le Forem.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je prends acte que M. le Ministre considère qu'aucun acte illégal a été pris dans le dossier en question. Je m'étonne toutefois de la nature du transfert de fonds qui constitue, quelque part, une forme de subvention.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je précise que mon contrôle était un contrôle de légalité et non d'opportunité. C'est à cela que je vous ai répondu.

M. Philippe Fontaine (MR). – Cela renforce mon opinion sur la nécessité d'un contrôle sur ce transfert de fonds. Cela me paraît peu clair.

Je vous remercie d'avoir demandé au Forem d'intensifier les contrôles.

M. le Président. – La séance est levée.

– *La séance est levée à 12 heures 24 minutes*.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Claude Ancion, MR

M. Maurice Bayenet, PS

M. Frédéric Bovesse, Médiateur de la Région wallonne

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Michel de Lamotte, cdH

Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo

M. Philippe Fontaine, MR

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

Mme Joëlle Kapompole, PS

M. Michel Lebrun, cdH

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre

M. Guy Milcamps, Président

M. Richard Miller, MR

M. Charles Petitjean, FN

M. Charles Pire, FN

Mme Eliane Tillieux, PS

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide pour l'emploi
Cefa	Centre de formation en alternance
CPAS	Centre public d'aide sociale
CNE	Confédération nationale des employés
DGEE	Direction générale de l'Économie et de l'Emploi
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'emploi
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
PME	Petites et moyennes entreprises
Setca	Syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique
Sogepa	Société de gestion des participations
SPMT	Service public de Médecine du Travail
TEC	Société de Transport en commun
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)